

QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES SOINS SÉCURISATION DES PRODUITS DE SANTÉ

V2-SEPTEMBRE 2025



1 JOUR

PATIENT EN AUTO-ADMINISTRATION DE SES MÉDICAMENTS EN COURS D'HOSPITALISATION (PAAM) : mettre en place la démarche au sein de son établissement et les outils adaptés

■ CONTEXTE

L'arrêté du 10 octobre 2022 modifiant l'arrêté du 6 avril 2011 relatif au management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse et aux médicaments dans les établissements de santé a fait évoluer la réglementation concernant l'administration des médicaments et permis le déploiement de l'auto-administration par le patient de ses médicaments.

Les recommandations de la HAS encadrent cette nouvelle pratique. La mise en œuvre de l'auto-administration des médicaments par le patient est un enjeu majeur dans les établissements de santé permettant une réelle implication du patient dans sa prise en charge médicamenteuse.

Cette formation concrète et pragmatique permettra aux établissements de disposer des moyens nécessaires à la sécurisation de l'auto-administration dans le respect des recommandations et de mettre en place les outils nécessaires.

■ OBJECTIFS

- Connaître les exigences relatives à la mise en œuvre du PAAM
- Savoir définir sa stratégie et l'organisation nécessaire à la mise en œuvre du PAAM et à son évaluation
- Sécuriser la mise en œuvre du PAAM et mettre en place les outils nécessaires à sa mise en œuvre.

■ PUBLIC VISÉ

Directeurs, responsables qualité, pharmaciens, encadrement, cadres de santé, professionnels de santé (médecins, paramédicaux...),...

■ PRÉREQUIS

Aucun prérequis

■ DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Approche pédagogique :

Concrète et pragmatique basée sur des méthodes de pédagogie actives : alternance de méthodes affirmatives, interrogatives et démonstratives. Vérification de la progression pédagogique homogène du groupe et de l'assimilation du programme.

Supports pédagogiques :

Support de formation en format power point-cas pratiques-documentation. Supports transmis aux stagiaires par mail à l'issue de la formation

Évaluation :

Évaluation de la satisfaction et des réactions sur la base d'un questionnaire d'évaluation, complété par chaque participant et évaluation des apprentissages réalisés en termes de connaissances et compétences sur la base de questionnaires pré-tests et post-tests.

Modalités d'organisation :

Formation en présentiel
25 participants max.
Formation en distanciel (visio)
40 participants max.

Durée : 1 jour (7 heures)

Profil du formateur :

Formateur MAOQUAL disposant d'une expérience dans la formation continue, d'une expertise dans le domaine du management par la qualité, de la gestion des risques en santé et de la certification des établissements de santé

Accessibilité :

Nous contacter afin de prévoir les aménagements nécessaires le cas échéant en fonction du handicap concerné

Modalités et délais d'accès :

Formation ouverte à l'inscription tout au long de l'année. Dates à définir après étude de vos besoins et en fonction de votre calendrier et des disponibilités des intervenants. Délais moyens pour débuter la formation dépendant de la période souhaitée. Possibilité de débuter votre formation au plus tard sous 30 jours ouvrés suite au premier contact.

TARIFS INTER ÉTABLISSEMENTS

PRÉSENTIEL | 450 € par personne par jour

VISIO | 350 € par personne par jour

Pour 4 participants inscrits, le 5ème est gratuit

TARIFS INTRA ÉTABLISSEMENTS

1400 € par jour de formation

Possibilité d'étude de tarif préférentiel selon la fidélité

QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES SOINS

SÉCURISATION DES PRODUITS DE SANTÉ

PATIENT EN AUTO-ADMINISTRATION DE SES MÉDICAMENTS EN COURS D'HOSPITALISATION (PAAM): mettre en place la démarche au sein de son établissement et les outils adaptés

■ DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE

INTRODUCTION

Contexte

- Contexte national et international
- Rappel des exigences réglementaires et normatives
- Attendus de la certification

Comprendre le dispositif PAAM

- Définitions et niveaux d'implication du patient dans un PAAM
- Généralités du dispositif de PAAM

Définir la stratégie de mise en œuvre du dispositif PAAM

- Réaliser un état des lieux organisationnel et humain préalable
- Définir la stratégie de mise en œuvre et les critères d'inclusion et d'exclusion
 - Services et durées de séjours
 - Patients
 - Traitements
 - Conditions environnementales
 - Niveaux d'implication

Cas pratique

- Inscrire le PAAM dans le projet d'établissement

Mettre en œuvre le PAAM

- Information des patients
- Évaluation de la capacité de mise en œuvre pour le patient
 - Choix du patient
 - Modalités de gestion des médicaments au domicile
 - Facteurs de risques, compétences, adhésion médicamenteuse et environnement du patient
- Validation médicale et recherche de consentement
- Prescription
- Mise à disposition des moyens permettant d'atteindre le niveau d'autonomie retenu
- Mise en situation du patient
- Surveillance de l'observance et réévaluation
- Bilan de fin de séjour

Cas pratique

Structurer le dispositifs et en assurer le suivi

- Gestion documentaire spécifique au PAAM
- Formation des professionnels
- Évaluation du dispositif

Cas pratique

CONCLUSION